POUR LA CIRCULATION AUTOMOBILE

L'Automobile-Club du Nord va étudier un projet de signalisation pratique dont Lille serait la première ville à bénéficier.

On sait combien il est parfois difficile pour des automobilistes de se diriger, en prenant le chemin le plus pratique, dans une ville qu'ils ne connaissent qu'imparfaitement ou qui, même parfois, est totalement inconnue pour eux. Presque automatiquement alors, les automobilistes se dirigent vers le centre d'animation de la ville qu'ils traversent, contribuant de la sorte à y créer, lorsqu'il s'agit d'une grande ville comme Lille notamment, un encombrement qui pourrait être évité si des indications très visibles étaient à la portée des intéressés en cours de route.

C'est dans ce dernier but: « mettre des indications à portée des automobilistes étrangers de passage », que l'Automobile Club du Nord, dont le siège se trouve rue Faidherbe, passage du Centre à Lille, a projeté d'établir en la Capitale de la Flandre d'abord, dans les autres villes du département ensuite, tout un système de signalisation pratique.

De cette idée, l'Automobile Club a fait part à M. Baivoine adjoint au maire de Lille, chargé des services de la circulation. Ce projet d'établissement de signaux a été bien accueilli et, en conséquence prochainement l'Automobile Club va procéder à une étude serrée dans le but de réaliser quelque chose de véritablement pratique.

Ce que l'on veut obtenir

Nous fûmes à l'Automobile Club interviewer un des promoteurs du projet.

— Somme toute, quel est votre plan?... » avons nous demandé.

— Diriger, en leur faisant prendre le chemin le plus pratique, les automobilistes qui ne connaissent pas la ville, sans les faire, forcément passer par le centre de Lille, où l'encombrement devient de jour en jour plus ennuyeux.

» Prenons des exemples: Voici un automobiliste qui arrive de Dunkerque ou d'Armentières par le pont de la Citadelle. Il vent se rendre à Béthune !... Nous le dirigerons, par un système de signalisation bien apparent et lumineux la nuit, par le boulevard Vauban, la place de Tourcoing, le boulevard Bigo Danel et la rue d'Isly, vers la porte de Béthune.

» En voici un autre qui arrive de Valenciennes, par la porte de ce nom, et veut aller à Dunkerque. Nous lui indiquerons, à l'aide du même genre de signalisation lumineuse, la route la plus courte, la plus pratique pour lui, soit par la rue Solférino, soit par les grands boulevards des Ecoles et de la Liberté.

» Enfin, en voici un troisième qui vient de Tournai, débouche du pont supérieur de Fives et veut se rendre à Béthune. On pourrait le diriger par les boulevards Louis-XIV, des Ecoles, Victor-Hugo et Montebello, vers la porte de Béthune, au lieu de le laisser se diriger vers la Grande-Place, où il emprunterait la rue Nationale, déjà si encombrée.

» On pourrait multiplier ces exemples à l'infini. Notez que je ne vous donne les projets de parcours indiqués ci-dessus qu'à titre d'hypothèse. En réalité, tout ceci est à l'état embryonnaire !...

» Fort de l'assentiment, de principe, de la municipalité de Lille nous allons examiner sérieusement quels seront les itinéraires à indiquer aux automobilistes étrangers qui traversent Lille.

» Il nous faudra définir les endroits où il conviendra de mettre une signalisation bien apparente, et de jour et de nuit. En calculer le prix de revient selon la méthode adoptée, les possibilités de réalisation, etc...

Lille d'abord, d'autres villes, ensuite

» Tout cela, continue notre interlocuteur, demandera du temps. *Si, pour Lille, nous pouvons mettre notre projet au point pour les premiers jours de mai, nous serons heureux. Les premières, les plus urgentes installations pourraient peut-être, alors, être réalisées pour les mois de juillet ou d'août.*

» Nous nous occuperons d'abord de Lille, attendu qu'en cette ville la circulation devient d'une telle densité qu'il faut absolument s'efforcer de la réglementer sérieusement, le plus tôt possible.

» Les autres villes: *Douai, Valenciennes, Roubaix, Tourcoing*, etc.., seront ensuite l'objet de notre sollicitude. Comme vous voyez, nous avons un travail considérable à mener à bien. Cela ne peut se faire en quelques semaines, mais nous espérons fortement pouvoir présenter aux administrations intéressées un projet qui servira de base à l'établissement d'une signalisation qui rendra à la fois de grands services aux automobilistes et aux villes de notre région. »

V. BRIGGHE.

A Paris, un valet de chambre originaire de Saint-Folquin tua sa femme

Il a été condamné à 18 mois de prison

Un valet de chambre, Léon-Jean-Baptiste Dondeyne, né le 14 septembre 1890, à Saint-Folquin (Pas-de-Calais) et demeurant 70, rue de la Boëtie à Paris, comparaissait devant la Cour d'assises de la Seine, sous l'inculpation d'homicide volontaire. Le 30 juillet 1928, l'inculpé, en effet, avait tué sa femme à coups de revolver.

Voici dans quelles circonstances :

Les époux Dondeyne avaient contracté mariage en 1919. Ils vécurent dans le Nord, puis à Paris. Le mari était valet de chambre, la femme cuisinière. En 1927, ils entrèrent au service d'un docteur à Paris. Dans cette maison Mme Dondeyne fit connaissance d'un Russe nommé Chetroff, et, à la suite de cette liaison, fut congédiée. Au mois de mai 1928 elle allait vivre avec Chetroff, tandis que son mari repartait pour Saint-Folquin. Peu de temps près, Mme Dondeyne rejoignit son mari et la ramena avec elle à Paris. Mais quelques jours plus tard, Dondeyne s'en alla de nouveau travailler dans une filature à LILLE. Un nouvel essai de vie commune fut tenté en juillet, sans succès.

Dondeyne vint à Paris le 18 juillet, retrouva sa femme et les deux époux décidèrent de se séparer définitivement.

Le 30 juillet, à 17 heures, ils revenaient ensemble, quand soudain, avenue George V, Dondeyne tira cinq coups de revolver sur sa femme. Dès le premier coup, Mme Dondeyne tomba : Dondeyne continua de tirer sur elle.

La victime mourut à l'hôpital le 30 juillet.

A l'audience, Dondeyne reconnaît les faits et déclare qu'il avait prémédité son acte, qu'il avait acheté un revolver le matin du drame. Il ajoute qu'il ne voulait pas tuer sa femme mais seulement l'effrayer pour lui faire reprendre la vie commune.

Les témoins sont en général favorables à l'accusé.

Le docteur Truesne, médecin légiste, assure que Dondeyne est un faible d'esprit, atteint de débilité mentale. C'est aussi ce que soutient le défenseur Me Juliette Weiller.

Les jurés ne reconnaissent Dondeyne coupable que de coups et blessures. La Cour d'assises le condamne à 18 mois de prison sans sursis.

Le « grisou » fit une victime à Escaudain

Un accident mortel s'est produit dans les circonstances suivantes à la fosse Saint-Marck, de la Compagnie des Mines d'Anzin à Escaudain.

M. Stanislas Kedzira, 38 ans, mineur, de nationalité polonaise, avait pris son poste à 6 h. avec deux de ses compatriotes au mur de la neuvième taille retour. Il quitta, vers 6 h. 15 ses camarades pour aller, paraît-il, chercher du bois. A la remonte de 12 heures, plusieurs ouvriers prévinrent le porion Mortelette que Kedzira n'avait pas reparu.

Des recherches furent immédiatement entreprises et on découvrit le corps de Kedzira dans un ancien montage plein de grisou dans lequel il avait pénétré en enfonçant le barrage.

Le corps fut remonté au jour où M. le docteur Colibert, appelé d'urgence, constata que la mort était due à l'asphyxie par le grisou.

La gendarmerie et le délégué mineur se sont rendus sur les lieux pour procéder aux constatations d'usage et ouvrir une enquête pour rechercher les causes de cet accident.

La vengeance de 3 Algériens à Aulnoye

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Etat très inquiétant du blessé

Tandis que la gendarmerie de BERLAIMONT alertait, sous les ordres du chef de brigade Debreyne, toutes les brigades de la région, ainsi que les postes-frontières, M. le docteur Louvrier vint secourir le blessé ; le praticien constata l'état très grave du blessé et diagnostiqua » une plaie pénétrante par balle avec hémorragie splénique » ; le projectile, entré dans la région des fausses côtes du côté gauche était sorti par l'abdomen, après avoir troué les intestins et provoqué une hémorragie abondante à laquelle il semble que l'Algérien succombera.

M. Louvrier et le maire d'Aulnoye téléphonèrent à l'Hôpital de MAUBEUGE, il n'y avait plus de place : ils téléphonèrent au QUESNOY, ils reçurent la même réponse, ils se décidèrent donc à le faire transporter à l'Hôpital d'AVESNES.

A l'Hôpital d'Avesnes

Le hasard a voulu que de l'Hôtel du Midi, à AULNOYE, à l'Hôpital d'Avesnes nous accompagnions le blessé, qu'on eut toutes les peines du monde à asseoir. Sur les 13 kilomètres qui séparent les deux villes, ce ne fut de sa part que lamentations incessantes et déchirants cris de douleur. Le chauffeur roulait à dix kilomètres à l'heure, car on avait des raisons de s'attendre d'une minute à l'autre à une issue fatale.

A l'Hôpital d'AVESNES, ont fut assez étonné de recevoir un blessé grave, parce qu'il n'y avait pas de médecin avant le soir ; on fit entrer Medjkoune sur une chaise : le pouls ralentissant annonçait un trépas prochain et l'hémorragie avait donné à son visage cette teinte cireuse des moribonds.

La victime ne tarda pas à s'endormir entre son frère et son cousin, non sans qu'une infirmière lui eût fait auparavant une double piqûre d'huile camphrée et de caféine.

Arrestation imminente des agresseurs

A 11 heures du matin, le Parquet d'Avesnes, représenté par MM. Lenys, substitut ; Jacques, juge d'instruction ; Petitfils, greffier, accompagnés de M. Werquin, lieutenant de gendarmerie, est descendu sur les lieux et a procédé à une enquête sérieuse. En même temps, dans des autos fermées mises à leur disposition, les gendarmes se lançaient sur la trace des agresseurs, dont l'arrestation est imminente.

Il est avéré que les auteurs du guet-apens avaient déjà guetté leur victime la veille à 22 heures et qu'ils avaient dévisagé tous les ouvriers à la sortie des forges : bien que précisément Medjkoune prolongeât son service, il n'échappa pas au désir de vengeance de ses coreligionnaires dont on dit qu'ils sont venus d'Algérie dans l'unique dessein de le tuer.

Michel LABOURÉ.

Le passage des assassins au Cateau

En apprenant la tentative d'assassinat commise sur l'Arabe Hocine Medjkoune, à Aulnoye, que nous relatons plus haut, la gendarmerie du Cateau s'est mise en campagne.

Elle a appris que, mercredi après-midi, trois Algériens avaient pris à la gare du Cateau-Halte, des billets aller et retour pour Leuvilly, où ils sont partis par le train de 6 h. 36 et revenus par le train arrivant à 13 h. 53 au point d'arrêt du Cateau. Mme Descamps, la tenancière de la halte du point d'arrêt, les a bien remarqués.

A Leuvilly, on a retrouvé leur trace au café de la Gare, où ils sont restés une demi-heure. M. Delaporte, chef de gare, les a surveillés en raison de leurs allures louches. Continuant l'enquête, les gendarmes apprirent que les Algériens étaient entrés jeudi matin au café, en face de la grande gare du Cateau. Ayant pris une consommation, ils ont payé en jetant à terre une pièce de deux francs. Ayant remarqué leurs allures louches, M. Varet a attendu leur départ pour ramasser la pièce.

On présume que les Algériens ont pris le train à 5 h. 54 au Cateau pour arriver à Aulnoye à 6 h. 28 et qu'ils auraient été attendre leur compatriote à la sortie de l'usine, pour le blesser grièvement à 6 h. 15, l'heure du crime.

RHUM NEGRITA

La mort d'une octogénaire à Maubeuge

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

De plus, en rapprochant ces deux tronçons, on formait une encolure très petite et ainsi paraissait une hypothèse à laquelle on n'avait pas songé tout d'abord ; Mlle Fauconnier aurait-elle été étranglée à l'aide de ce foulard qu'elle portait assez souvent et que diverses personnes se rappellent lui avoir vu à plusieurs reprises ?

Et son coup fait, l'assassin après avoir serré le cou de la vieille personne à l'aide de la bande de soie, aurait-il d'un coup de couteau ou d'un coup de ciseaux, sectionné le foulard à la hauteur de la nuque, pour faire disparaître en partie du moins, les traces de son forfait ? Il aurait alors commis la maladresse grossière d'oublier cette précieuse pièce à conviction.

Qui a tué ?

En tout cas, la découverte de cet objet est lourde de conséquences et milite autant en faveur de la version du crime que la date même de la mort de Mlle Zoé qui s'est produite, nous l'avons dit hier, un lundi, jour où ses seuls voisins, les membres de la famille Navez se rendent régulièrement au Théâtre de Maubeuge.

Et cette fenêtre ouverte, cette porte non fermée à clé, alors que Mlle Fauconnier avait l'habitude de se calfeutrer chez elle ? Est-ce que tout cela n'est pas troublant ?

Si hier, des doutes subsistaient encore et si de nombreux avis penchaient pour la mort accidentelle, il n'en est plus de même aujourd'hui et toutes les circonstances déjà connues semblent orienter l'enquête vers le crime.

Il appartiendra à la brigade mobile qui, aujourd'hui se rend sur les lieux, d'élucider cette question et de chercher qui a tué, pourquoi a-t-on tué ?

La grève des ouvriers papetiers de la vallée de l'Aa est terminée

Tous les ouvriers papetiers de la Vallée de l'Aa, qui n'avaient pas encore repris le travail depuis le 13 novembre dernier, se sont fait inscrire aux différentes usines où ils étaient employés avant la grève.

Un grand nombre ont été réembauchés immédiatement ; quant aux autres, ils le seront au fur et à mesure que la fabrication reprendra son rythme normal.

Si, en effet, certaines usines sont prêtes à fonctionner il en est d'autres où la remise en marche sera plus lente.

On estime généralement que dans quelques jours le travail aura repris partout.

C'est à Blendecques que les ouvriers ont manifesté les premiers le désir de reprendre le travail.

Quelques heures plus tard, une autre réunion avait lieu à Wizernes. Le résultat fut le même.

Une inquiétante disparition à Corbehem

Depuis la veille de Noël on est sans nouvelles de M. Henri Caris, de Corbehem.

On croit qu'il se sera vraisemblablement noyé en suivant le chemin de halage pour revenir à Corbehem.

Le débat politique à la Chambre

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Léon MEYER, au milieu d'une Chambre houleuse, reproche néanmoins à M. Poincaré de n'avoir pas combattu les menées qui se trament actuellement contre le Parlement.

Il demande en terminant au Gouvernement de dire avec qui il désire gouverner.

L'intervention de M. Cachin

Après une suspension de séance, M. Marcel Cachin développe son interpellation. Il accuse les capitalistes de suivre une politique brutale à l'égard de la classe ouvrière et de pratiquer un impérialisme qui peut amener la guerre. Puis il constate le mécontentement croissant de la classe ouvrière et il s'inquiète de nouveau des dangers de guerre : « La guerre, dit-il, est dans l'air ». (Exclam.)

« Mais nous dit-on, ajoute-t-il, les gauches prendraient le Pouvoir. Nous avons entendu tout à l'heure, pour la première fois, le délégué du Parti socialiste déclarer que son Parti était prêt à la participation au Pouvoir ».

Comme l'orateur s'en prend alors aux socialistes, M. RENAUDEL intervient et lui reproche, notamment, d' « avoir saboté le socialisme ».

Une controverse s'engage ensuite entre les deux députés. Puis M. Cachin termine son discours et M. Frédéric Brunet lui succède à la tribune.

Celle de M. Frédéric Brunet

L'orateur regrette que M. Poincaré gouverne avec une majorité qui n'est pas nettement républicaine. Il proteste contre les campagnes de calomnies actuellement lancées dans le pays et qui, dit-il, favorisent singulièrement les entreprises d'un facisme éventuel. (Applaudissements à gauche)

M. Frédéric BRUNET conclut que ses amis seront avec les radicaux-socialistes à la fin de ce débat, qui doit grouper tous ceux qui se réclament de la véritable tradition républicaine.

La suite du débat est ensuite renvoyée à cet après-midi et la séance est levée.

Le Conseil des Ministres

Au cours du Conseil des ministres d'hier, la situation politique et l'ordre du jour des Chambres ont été examinés.

Le Gouvernement demandera à la Chambre de discuter les interpellations dans l'ordre suivant : politique générale, question financière, question d'Alsace, et, ces trois sujets une fois épuisés, de revenir à la règle habituelle, en réservant le vendredi aux interpellations déposées sur le bureau de la Chambre.

Le Président du Conseil a ensuite fait connaître les grandes lignes du discours qu'il prononcera au cours du débat sur la politique générale.

Les délibérations des groupes politiques

Le groupe de la gauche radicale, réuni hier, a approuvé un ordre du jour déposé par M. Manaut, avec deux additions proposées par M. Candace : » La Chambre, résolue de pratiquer avec le concours de tous les républicains une politique nettement sociale dans le respect des lois et des institutions républicaines, dans le développement économique et la sécurité du pays, approuvant les déclarations du Gouvernement, confiante en lui pour assurer au mieux des intérêts de la Nation et de la Paix le règlement des grandes questions internationales et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour ».

Le bureau du groupe se réunira ce matin pour arrêter définitivement les termes de l'ordre du jour, qui sera soumis à l'approbation du groupe dès le début de l'après-midi.

De son côté, le groupe de l'Union républicaine démocratique a décidé de voter contre toute priorité repoussée par le Gouvernement et pour l'ordre du jour de confiance qui sera accepté par M. Poincaré.

M. Paul Doumer a été réélu Président du Sénat

Le Sénat a procédé hier après-midi à l'élection de son bureau définitif en commençant par le président. Ce fut le défilé habituel aux urnes de la tribune, à l'issue, duquel on proclama les résultats suivants des divers scrutins

ELECTION DU PRÉSIDENT. — *M. Doumer, est réélu Président par 213 voix sur 226 votants.*

ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS. — *Sont élus : MM. Albert Lebrun*, 199 ; *Rabier*, 178 ; *R. Renoult*, 178 ; *Milliès-Lacroix*, 168.

ELECTION DES SECRÉTAIRES. — *Sont élus : MM. Emile Sari*, 168 v. ; *Humblot*, 164 ; *Abel Lefèvre*, 162 ; *Gaudaire*, 161 ; *Valette*, 159 ; *Donon*, 146 ; *Courtier*, 146 ; *De Lubersac*, 146.

ELECTION DES QUESTEURS. — *Sont élus : MM. Loubet*, 174 ; *Monsservin*, 174 ; *Lancien*, 152.

Le Sénat s'est ensuite ajourné à mardi.

« Bouboule » qui fut accusé du crime d'Hénin-Liétard a été remis en liberté

M. Duillieul, juge d'instruction à Béthune, a confronté hier, en son cabinet, le Polonais Staziak dit » Bouboule », qui fut accusé de l'assassinat de Mme veuve Crème, épicière à Hénin-Liétard, par le jeune Joseph Hennaut.

Le jeune Hennaut a maintenu ses accusations disant que le meurtrier était brun alors que « Bouboule » est blond. Cela ne constitue pas, en effet des preuves suffisantes et le magistrat a fait remettre « Bouboule » en liberté provisoire. L'enquête se poursuit.

L'audition des employés de la « Gazette du Franc » a commencé

Des commissaires aux délégations judiciaires, sur commissions rogatoires de M. Giard, juge d'instruction, ont commencé, hier matin, l'audition de nombreux employés de la « Gazette du Franc ».

Ces auditions vont se poursuivre pendant plusieurs jours.

M. Dorrer a interrogé M. Massard, secrétaire de Mme Hanau. Celui-ci a déclaré qu'il n'était pas au courant des affaires de la maison mais, qu'à trois reprises, M. Amard était venu le trouver afin de faire des propositions à Mme Hanau. — M. Massard avait refusé les propositions de cet intermédiaire.

D'autre part, M. Ameline, parmi les employés qu'il a interrogés, en a trouvé un qui lui a déclaré qu'il avait voulu vérifier les comptes des démarcheurs mais qu'il s'était aperçu qu'aucune comptabilité n'existait.

La grève des mineurs dans le Gard

Des incidents se sont produits

Des incidents graves se sont produits, sur divers points, entre grévistes et ouvriers. A la Grand-Combe, à la lampisterie, près du puits Sainte-Barbe, un groupe de grévistes, accompagnés de plusieurs femmes, a envahi une galerie, renversé les berlines et lancé des pierres sur les ouvriers qui travaillaient ; trois de ces derniers, MM. Albert Toulouse, Jules Hours et Jean Paradis ont été grièvement blessés ; ils ont été transportés à l'hospice de la Compagnie. A Champclauson, des grévistes voulaient empêcher les gendarmes de passer sur la route ; ces derniers furent obligés de mettre baïonnette au canon pour s'effrayer un passage. A la Royale, près d'Alès, des ouvriers polonais, qui se rendaient au travail, en furent empêchés par les grévistes.

Le naufrage du cargo italien "Falternona"

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La quille du cargo talonne

Soudain, dans la nuit opaque, le navire talonna ; marche arrière à toute vapeur, ancrage subit du bateau, rien n'y fit. La sirène du navire retentit. Des sondages à main furent alors effectués. Par malchance, le plomb tomba dans un trou annonçant le sable. Conservant quelque espoir, le capitaine Cammarata refusa l'aide d'un remorqueur boulonnais alerté par ailleurs, puis négligea les conseils du patron du canot de sauvetage d'Audresselles, Pierre Hardnin. Il pensait pouvoir renflouer le bateau à marée haute, malheureusement, c'était l'heure du plein.

Le navire brisé est abandonné

Au baissant, de sinistres craquements, présage d'une cassure, retentirent et, en effet, le navire se brisait par travers. Il était environ deux heures du matin. Le S. O. S. fut lancé. Aucun espoir ne subsistant, les quatre canots du bord furent mis à la mer. L'équipage embarqua. Un des petits canots contenant les papiers du bord et des effets du capitaine, dériva et fut recueilli par un pêcheur boulonnais, l' « Henriville ». On sait le reste. Les naufragés furent réconfortés chez les habitants d'Audresselles et certains même rhabillés.

Une partie de la cargaison pourrait être sauvée

Le capitaine italien est venu hier matin à Boulogne déposer son rapport à l'inscription maritime et au consulat lequel s'occupe du rapatriement de l'équipage, demeuré hébergé à Audresselles. Si le navire est perdu, il semble qu'une partie de la cargaison pourra être sauvée, ainsi qu'il en fut en maints précédents.

P. M.

L'échouage du vapeur «Flamand» fut un simple incident

En même temps que nous relations l'accident survenu au cargo italien » Falternona », dans nos éditions d'hier, nous avions signalé que le vapeur » Flamand », de la ligne Tilbury-Dunkerque, s'était échoué près de Gravesend (Kent).

A la suite de cette information, reçue par dépêche, nous avons demandé au cours de la journée des renseignements complémentaires.

Tout compte fait, il semble que cet événement doive se réduire aux proportions d'un simple incident sans importance.

C'est, en effet, dans la Tamise, et sur un banc de vase, que le « Flamand » fut arrêté pendant une dizaine d'heures.

Il n'y eut jamais péril en la demeure, si l'on peut dire ainsi, et le bateau put regagner sa base par ses propres moyens.

On voit que la sécrité des passagers ne fut pas mise en danger et qu'il serait vain que les voyageurs qui empruntent cette ligne s'alarment pour un fait aussi minime.

Le naufrage du vapeur français "Malakoff"

Le récit dramatique d'un des rescapés

Le cargo mixte « La Ville-de-Paris », qui est entré tard dans la nuit au port de Marseille, a ramené trois rescapés du « Malakoff », cargo de 5.0000 tonnes, qui a sombré, dans la nuit du 2 janvier, entre le cap Bartruim et la crique de Santa-Gardana, aux Baléares. Ces trois hommes ont été découverts cramponnés à une épave, à 15.000 dans le sud-est de Del Ayre. Ce sont ; le second mécanicien François Le Bolloch, âgé de 51 ans, inscrit à Brest, et les chauffeurs Joseph Bideau, 24 ans, inscrit à Pen-Venon (Côtes-du-Nord) et Richard Legendre, 39 ans, domicilié dans la banlieue de Paris. L'un d'eux, le second mécanicien Le Bolloch, a fait le récit suivant du naufrage :

Minutes tragiques

« Dans la nuit du 2 janvier, dit-il, vers 23 h., j'étais de quart dans la machine. Soudain, un choc violent ébranla le navire : le » Malakoff » venait d'aborder les rochers d'un cap des Baléares, dont le feu était éteint. Sur l'ordre du capitaine Quemper, je fis arrière toute pendant environ cinq minutes. Entre-temps, le commandant faisait sonder le pic avant par le maître d'équipage. Le navire s'enfonçait déjà, le pic était rempli d'eau. Les cales furent bientôt envahies. La situation devenant désespérée, l'équipage fut alerté au poste d'abandon.

» Un canot put être mis à la mer. Je ne sais pas si la manœuvre a réussi pour la deuxième embarcation. Dans le premier canot, prirent place une vingtaine de personnes, y compris la femme du commandant, Mme Quemper, et la femme du chef mécanicien, Mme Marette. J'ai aperçu, au moment où j'abandonnais le navire, le capitaine et le chef mécanicien sur le pont du « Malakoff ». Ils demeurèrent les derniers à bord, avec la volonté évidente de ne rien négliger pour sauver tout l'équipage. Malheureusement, le cargo, qui transportait 6.000 tonnes de marchandises diverses et avait un fret sur le pont, un yacht de course de 12 mètres de long, le « Namouea », piqua rapidement de l'avant et coula par tribord.

Engloutis avec le navire

Les deux officiers que j'ai cités plus haut furent engloutis avec le navire. Le remous fit chavirer notre embarcation, dont les occupants furent projetés à la mer. Je réussis à m'agripper à un madrier qui flottait. Le chauffeur Legendre avait pu, de son côté, se maintenir à une épave, ainsi que Bideau et un Malgache du nom de Mengue. Nous restâmes ainsi pendant des heures, lorsque le yacht » Namousa », que le « Malakoff » avait rejeté, vint pour ainsi dire vers nous. Bien que démâté, le bâtiment était plus qu'une planche de salut. Legendre était déjà sur le yacht ; il m'aperçut et me hissa à bord. Bideau et Mengue vinrent nous rejoindre.

Pendant quatre jours et quatre nuits, nous avons lutté contre les éléments. Le quatrième jour, Mengue fut précipité à la mer et nous ne pûmes lui porter secours. Deux jours et deux nuits passèrent encore. Nous avons aperçu un moment la côte espagnole.

Le sixième jour, c'est-à-dire avant-hier, la mer qui, jusque là, n'avait pas été trop furieuse, se fâcha. La tempête fit rage, nous entraînant à la dérive vers le large et le salut. Avec un aviron servant de mât, nous avions pu naviguer un moment à la voile, incapables cependant de nous diriger, le gouvernail étant démoli. Nous étions à bout de forces.

Le « Ville-de-Paris », venant d'Alger et faisant route vers Marseille, aperçut notre embarcation. Le pont du « Namousa » était défoncé et la coque crevée. Le yacht n'était, en réalité, qu'une épave lamentable. Nous redoublâmes nos signaux de détresse. Le « Ville-de-Paris » mit le cap sur nous et put nous recueillir à son bord. Il était temps ».

La politique régionale

UNE REUNION A LILLE DE LA FÉDÉRATION DU NORD DU PARTI AGRAIRE ET PAYSAN FRANÇAIS

On nous communique :

La Fédération du Nord du Parti Agraire et Paysan Français s'est réunie mercredi à Lille, sous la présidence de M. Henri Deprez, et a pris notamment les décisions suivantes:

M. Fauconnier, secrétaire général, ayant fait part de demandes reçues de la part d'agriculteurs qui veulent fonder une fédération dans leur département, il fut décidé que ces lettres seront envoyées au siège central. Puis il fut donné connaissance à l'assemblée des statuts du Parti qui seront discutés, s'il y a lieu, et ratifiés par le Congrès national qui se tiendra à Paris les 26 et 27 courant ; sont désignés délégués qui représenteront la Fédération du Nord : MM. Henri Deprez, Narcisse Destombes, Paul Wemaere, Oscar Fauconnier, Casimir Destombes, Léon Delsart, Procureur, P. Debuchy, Lefever, Romon, A. Morel, Thiers.

M. Deprez rappela qu'il avait été question d'organiser pour le 16 janvier une réunion publique à Lille avec le concours assuré de M. Fleurant Agricola. Cette réunion a dû être remise à une date ultérieure, en raison du surcroît de travail occasionné par le premier congrès national du Parti.

Il fut décidé d'envoyer par lettre l'adhésion de la Fédération du Nord au Parti central.

DERNIÈRE HEURE

PAR NOTRE FIL SPECIAL ET PAR T. S. F.

Le règlement définitif du problème des réparations

La C. D. R. a nommé les experts belges, français, anglais italiens et japonais

La Commission des réparations communique la note suivante relative à la nomination des experts financiers chargés du règlement définitif du problème des réparations : » Au cours de la séance qu'elle a tenue, sous la présidence de M. Chapsal, la Commission des Réparations, sur l'invitation des gouvernements de la Belgique, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et du Japon signataires de la décision de Genève du 16 septembre 1928, relative à la constitution d'un comité d'experts chargé d'élaborer des propositions pour un règlement complet et définitif du problème des réparations, nomme comme membre de ce Comité : Pour la Belgique, MM. Francqui et Gutt ; pour la France, MM. Moreau et Parmentier ; pour la Grande-Bretagne, Sir Josiah Stamp, Lord Nevelstoke ; pour l'Italie, MM. Pirelli et Suvich ; pour le Japon, MM. Kenge Nori et Tak Shi Aoki. La Commission, d'accord avec le gouvernement allemand, nommera les ressortissants des Etats-Unis d'Amérique, membres du Comité, aussitôt qu'on aura procédé aux démarches prévues. D'autre part, elle a pris acte de la démission de M. Gutt en tant que délégué-adjoint de la Belgique et de celle de M. Parmentier, en tant que membre du Comité des transferts ».

Graves accidents de chemin de fer en Tchécoslovaquie

Trois tués — Dix-huit blessés

Par suite du froid et de la brume, plusieurs accidents de chemin de fer se sont produits. Près de Nemecky Brod, un rapide est entré en collision avec un train de marchandises. Un employé a été tué et quatre autres grièvement blessés.

La nuit dernière, près de la station de Lisa, à l'Est de Prague, une collision s'est produite entre un train omnibus et un train de marchandises.

Deux employés ont été tués et quatorze voyageurs blessés.

Le général Bossu placé dans le cadre de réserve

Le général de brigade Bossu, commandant le 2e groupe de subdivisions de la première région à LILLE et le général de brigade Descoins, commandant la première brigade de spahis, à Compiègne, ont été placés à compter du 10 janvier 1929 dans la deuxième section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

Un serpent dans un régime de bananes

Un négociant de Saint-Dizier a trouvé dans un régime de bananes arrivé récemment des Antilles, un serpent vivant mesurant un mètre et demi.

Le serpent a été tué et exposé à la vitrine du négociant.

La femme Vabre sera-t-elle guillotinée ?

La Chambre criminelle de la Cour de Cassation vient de rejeter le pourvoi formé par la femme Vabre contre l'arrêt de la Cour d'assises de la Seine du 20 novembre dernier, qui l'avait condamnée à mort pour avoir assassiné à La Courneuve son beau-fils à coups de couteau.

Les mineurs de l'Aveyron se mettent en grève aujourd'hui

Le syndicat unitaire des mineurs de l'Aveyron a fait apposer une affiche annonçant que ses délégués, n'ayant pas reçu de réponse des Compagnies à leur demande d'augmentation de 5 fr., la grève était décrétée pour aujourd'hui vendredi.

M. Joseph Caillaux, blessé dans une collision d'autos près de Courville

Son chauffeur et son valet de chambre ont été contusionnés

M. Caillaux, ancien président du Conseil, a été blessé hier dans une collision d'autos qui s'est produite sur la route nationale, à 6 kilomètres de Courville.

Le sénateur de la Sarthe se rendait à Paris avec son chauffeur et son valet de chambre lorsque, à 10 h. 30, en face du hameau du Châtelet, sa voiture vint heurter un châssis qui se dirigeait vers Le Mans.

Les conducteurs des deux véhicules n'avaient pu, à cause du brouillard, s'apercevoir à temps.

Tous deux appuyèrent brusquement sur leur droite mais, par suite du verglas, les deux voitures patinèrent et vinrent se heurter.

M. Caillaux, blessé à la face, après avoir reçu les soins d'un médecin, a été conduit dans la voiture d'un garagiste de Courville dans une clinique de Chartres.

Déclaration de M. Jean Montigny

M. Jean Montigny a déclaré dans les couloirs de la Chambre qu'il avait reçu des renseignements sur l'accident dont a été victime M. Caillaux. L'ancien président du Conseil a été blessé au nez et à l'œil. Son chauffeur et son valet de chambre ont été contusionnés. Après avoir reçu des soins dans une clinique de Chartres, M. Caillaux a pris, à 17 h. 30, le train pour Paris.

Le bulletin de santé

Voici le bulletin de santé de M. Caillaux, publié à 22 h. 30 : « Etat de choc : plaies multiples de la face. Fracture des os propres du nez ; hématome sur claviculaire et sous orbitaire. Température 38° ».

Dernière Heure Sportive

Désignation des 1/16 de finales de la Coupe de France de football

La Commission de la Coupe de France de Football-Association s'est réunie hier soir au siège de la F. F. F. A., rue de Londres, à Paris, pour la désignation des 1/16 de finales de la Coupe de France de Football. On sait que, pour la première fois, cette désignation a été laissée au tirage au sort. Voici la désignation des terrains, la liste des 16 matches qui se dérouleront le 20 janvier prochain, à 13 h. 45 :

A Nîmes : Le S. C. Nîmes contre le Club Français.

A Montpellier : Le Stade Olympique de l'Est contre S. O. Montpellier.

A LILLE : A. S. Strasbourg contre U. S. Boulogne-sur-Mer.

A Troyes ou à Strasbourg : F. C. Mulhouse contre C. A. S. G. Paris ou U. S. Tourcoing.

A AMIENS : C. A. Paris contre Stade Stade Roubaisien.

A Lyon : Stade Français contre U. S. Cazères ou Olympique Marseillais.

A Rouen : Havre A. C. contre Amiens A. C.

A Marseille ; A. S. Cannes contre F. C. Rouen.

A Thionville : U. S. Belfort contre C. A. Messin.

A Paris (Stade Buffalo) : R. C. Roubaix contre F. C. Sète.

A CALAIS : U. R. Dunkerque contre Excelsior Tourcoing.

A Paris (Stade Jean-Bouin) : C. S. J. B. Angers contre Stade Raphaëllois.

A Rennes ou à Cherbourg : Red Star Olympique ou Stella Cherbourg contre Stade Rennais.

A Bordeaux (terrain du S. D. U. C.) : R. C. Amiens contre Stade Bordelais.

A Angers ; F. C. Saint-Louis contre La Bastidienne.

Au Havre : Olympique Lillois contre R. C. F.

Enfin, dimanche prochain, l'Union Sportive de Cazères recevra l'Olympique de Marseille pour disputer le match qui n'a pas eu lieu dimanche dernier et le C. A. S. G. de Paris ira à TOURCOING rencontrer l'U. S. Tourcoing, avec lequel il a fait match nul dimanche dernier.

Lille

ATTENTION A LA NEIGE

UNE JAMBE FRACTURÉE

Les chutes de neige ne sont pas sans danger. Le jeune Jules Heiderwerdt, 14 ans, rue Adolphe Werquin, 5, en a fait la dure expérience. Etant en vélo, il dérapa et tomba si malencontreusement qu'on dut le transporter à l'Hôpital St-Sauveur, avec la jambe droite fracturée.

IL VOUS EST RÉSERVÉ...

des occasions très intéressantes dont vous profiterez certainement. Actuellement, Exposition de Lingerie aux « 100.000-CHEMISES DE PARIS », SUCCURSALE de LILLE : 79, rue Nationale. — Chemises blanches percale unie ou filetée, 19 fr. 90 ; Chemises de couleur avec 2 cols, jumel écru ou zéphyr fil à fil, 23 fr. 90 ; Chemises de nuit galon mode, 19 fr. 90 ; Cols percale extra, 2 fr. 25.

Une Polonaise poursuivie pour escroquerie et vol

Au mois d'octobre dernier, un Polonais nommé Gzieszak, faisait la rencontre d'un couple de compatriotes, qui lui conseilla de placer ses économies dans une enveloppe pour faciliter son passage à la frontière.

S'étant aperçu qu'il avait été mystifié et que les 800 francs qu'il avait remis avaient été remplacés par des coupures de journaux, il prévint la police. On parvint à appréhender la femme, tandis que l'homme parvenait à s'échapper. Il s'agissait d'une nommée Wielgosz Wladka, dite Caroline Bayer, 21 ans.

M. Thermes, juge d'instruction, a renvoyé cette femme devant le tribunal correctionnel où elle comparaîtra le 22 janvier.

La nommée Wielgosz est également inculpée de vol d'une somme de 800 francs, commis au préjudice d'un compatriote de St-Quentin, et pour falsification d'un billet de un dollar en billet de vingt dollars. Elle fait, en outre, l'objet d'un arrêté d'expulsion.

PETITES NOUVELLES

Un cambriolage. — Mme Vve Louagie, 62 ans dévideuse, 21, rue Malesherbes, a constaté hier que son appartement avait été cambriolé et qu'une somme de 300 francs ainsi qu'une montre de dame qui se trouvaient dans un sac à main avaient disparu. Plainte a été déposée à la police.

Abus de confiance. — M. Stanislas Nawrocki, directeur du journal polonais « Wiarus Polski », 35, rue du Château, a déposé une plainte contre son ex-employé Camille Posternach, pour escroquerie d'une somme de 1.000 francs. Ce dernier est activement recherché.

Méfiez-vous. — Mme Cardon, épicière, 48, Quai de la Basse-Deûle, recevait hier la visite d'un individu qui lui offrit en vente deux sacs de pommes de terre, d'un poids de 50 kilos chacun. L'épicière ayant pesé les sacs constata qu'il manquait 15 kilos dans chacun d'eux. La police prévenue arrêta le peu scrupuleux personnage. Il s'agit d'un nommé Marcel Laurier, 35 ans, journalier, sans domicile fixe, qui a été déféré au parquet.

Encore et toujours. — Hier, vers 15 heures, on a substitué à la terrasse du Café Belle-Vue, Grand'Place, la bicyclette de Charles Caron, chasseur de l'établissement.

Entre 17 et 19 h. 15, on a volé également la bicyclette de M. Vallée Louis, 29 ans, boucher, demeurant à Marcq-en-Barœul, alors qu'il se trouvait rue Saint-Sébastien.

Tribunal Correctionnel

AUDIENCE DU 10 JANVIER

Fraude à la douane. — Pour importation frauduleuse de 5 kilos de tabac, Marcel Duchêne, 36 ans, marchand forain à Mouscron, est condamné à douze jours de prison et 500 francs d'amende.

— Arrêté avec une charge de 42 kilos de cigarettes, Henri Catteau, 25 ans, maçon à Lille, écope quinze jours d'emprisonnement et 13.340 fr. d'amende.

L'accident d'auto du Circuit des Routes Pavées. — Le 16 septembre, vers 7 h. 15 du matin, au Mont de Faches, M. Poirier, coureur d'auto au service de la Maison Delaunay-Belleville, en doublant à vive allure, provoqua la chute, dans le bas-côté de la route, de la voiture de M. Ydens, gérant du Cercle de l'Industrie à Roubaix, qui, en compagnie de plusieurs personnes, allait aménager le buffet du Circuit des Routes Pavées.

Les occupants de la voiture, au nombre de cinq, furent projetés dans le fossé et tous sérieusement blessés.

M. Poirier comparaissait hier devant le tribunal correctionnel, pour blessures involontaires. Après l'audition des témoins, l'affaire a été renvoyée à l'audience de samedi, pour les plaidoiries des avocats, des parties civiles et du prévenu.

MAISON BLEUE

32, Place Nouvelle-Aventure, LILLE

SES MANTEAUX — SES PARDESSUS

LA VIE DES LILLOIS

La semaine du 16 au 22 décembre, on compte à Lille, 80 décès, 85 naissances, 30 mariages.

Parmi les principales causes de décès, signalons 8 cas de tuberculose pulmonaire, 9 de cancer, 10 d'hémorragie, 8 de maladies organiques du cœur.